

Le 10 février 2022.



Commune de
Prix-lès-Mézières

L'Avenir à tout Prix

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Considérant la remise en état du réseau GRDF quartier Favée
par la SARL BOUILLARD-CASAGRANDE,

la chaussée sera rétrécie à l'angle de la route de Warnécourt et
du chemin de Montigny aux Bois pendant la durée des travaux :

du 14 février 2022 au 25 mars 2022.

Merci de votre vigilance et votre compréhension.

O__O__O

JEUNESSE

Tu as entre 12 et 25 ans, tu souhaites participer à la vie communale
en faisant revivre l'association **JEUNESSE de Prix-lès-Mézières**,
participe à la réunion d'information le 18 février à 18h00 Espace B. Lallemand.



Anim Prix

O__O__O

BIODIVERSITE

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale,
la municipalité vous propose,
en partenariat avec l'Association RENARD,

un atelier de fabrication de nichoirs à oiseaux
Le samedi 26 février 2022 à 9H

Rendez-vous salle du Lavoir.

Gratuit - Inscription conseillée 03 24 33 54 23 contact@renard-asso.org

~__~__~

VERGER DE POIRIERS /A304

Vous voulez participer à la construction d'un projet collectif,
rejoignez l'équipe de bénévoles sur le site,

le 5 mars prochain à 9H.

Objectif : état des lieux, identification des arbres existants et taille.
Munissez-vous de gants, sécateur et escabeau.



Contact : Alain BEAUFÉY, 06 07 86 09 71

.../...

COURS INFORMATIQUE - RAPPEL

Plusieurs séniors ont répondu présents à la première session d'initiation à l'informatique.

Vous êtes intéressé par une prochaine formation, inscrivez vous en Mairie !



O__O__O

NOUVEAU !



Construire une maison d'habitation, remplacer des fenêtres, ravalier une façade, installer une piscine, diviser et clôturer un terrain...

Tous ces projets de travaux nécessitent une autorisation, accordée par le maire de la commune.

Dorénavant, vous pouvez déposer à tout moment, vos demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire...) sur le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**.

Il vous suffit de vous connecter via le lien sécurisé suivant et créer un compte utilisateur :

<https://gnau12.operis.fr/ardennemetropole/gnau/#/>

O__O__O

INFO ARDENNE METROPOLE *Jetons moins, Trions mieux !*

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) va remplacer la TEOM actuelle.

Son montant dont les taux seront votés au cours du second semestre 2022, correspondra au cumul de deux composantes :

- Une part fixe calculée par rapport à la base taxable figurant sur la taxe foncière
- Une part incitative calculée en fonction du volume du bac d'ordures ménagères et du nombre de levées.

Cette taxe permet de responsabiliser chacun d'entre nous, limiter notre impact sur l'environnement et maîtriser les coûts croissants de la gestion des déchets.

Nos poubelles contiennent en effet encore trop de déchets qui pourraient être évités, réemployés ou recyclés !

Pour tout savoir sur la TEOMi, consultez la brochure "La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative en 15 questions / réponses".

<https://ardenne-metropole.fr/2022/01/21/la-teomi-en-15-questions-reponses/>

O__O__O

A NOTER DES A PRESENT DANS VOS AGENDAS

- Dimanche 20 mars matin : **FETE DU SPORT**
- Samedi 26 mars à 20H30 – Salle polyvalente : **CONCERT MIGHTY STAR**